

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2015/019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : DEVINE Marc – HONORAT Guy

Excusé : PECOULT Jocelyn – PONCET Norbert – PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : LIENS Charles – OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le vingt cinq novembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION - MODERNISATION DE LA STATION DE VALLONCOURT – COMMUNE DE CHEVAL BLANC

=====

Le Président expose : le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser une demande de subvention pour les travaux de modernisation de la station de Valloncourt sur la Commune de cheval Blanc, prévus par le Schéma Directeur d'Irrigation.

En effet, le Schéma directeur réalisé en 2014 a mis en évidence la nécessité de réaliser une modernisation de la station de Valloncourt et la création de réseaux sous pression, quartier Cassouillet.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 135 000.00 euros. Le financement est le suivant :

- participation des propriétaires 29 % 40.000 euros
- Conseil Départemental 15 % 20 250 euros
- autofinancement 56 % 74 750 euros

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la réalisation des travaux de modernisation de la station de Valloncourt pour un montant de 135 000 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20151125-2015-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015

Publication : 04/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES